



**AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

**Direction territoriale Seine-Amont**

## **Commission Territoriale Seine-amont (COMITER)**

**20 novembre 2018**

## **ORDRE DU JOUR**

<b>BILAN DES ENGAGEMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN 2018 ET BILAN DU 10<sup>EME</sup> PROGRAMME.....</b>	<b>4</b>
<b>INFORMATION SUR LA REORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE SEINE AMONT .....</b>	<b>8</b>
<b>ORGANISATION DE LA COMMUNICATION AUTOUR DU 11<sup>EME</sup> PROGRAMME EAU &amp; CLIMAT .....</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTATION DE L'OPERATION « RECID'EAU DE L'ARMANÇON » .....</b>	<b>12</b>
<b>INFORMATION SUR LA RECONNAISSANCE DE L'EPAGE SEQUANA .....</b>	<b>14</b>
<b>POINTS DIVERS .....</b>	<b>18</b>

*La séance est ouverte à 9 heures 10.*

*Etienne HENRIOT, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, président de la COMITER accueille les participants, présente les excuses des absents, dont François Sauvadet, Président du Comité de bassin, et remercie les organisateurs de la réunion.*

*Francis Schneider présente le déroulement de la COMITER.*

# Bilan des engagements d'autorisations de programme en 2018 et bilan du 10<sup>ème</sup> programme

---

## 1. Bilan 2018

### **Antoine RAULIN, chef de service Investissements des collectivités et Industrie**

Sous réserve de la validation de la dernière commission des aides, prévue en décembre, nous devrions atteindre un montant supérieur à 75 millions d'euros d'autorisations de programme (AP), pour des prévisions estimées entre 54 et 70 millions d'euros.

Nous avons passé plus de 1 000 conventions, pour un volume compris entre 750 et 850 par an pour les années précédentes (30 à 40 millions d'euros par an). Un effet de fin de programme explique en partie ces résultats.

Les lignes de programmes les plus consommatrices restent :

- l'assainissement, avec plus de 14 millions d'euros d'AP ;
- les réseaux d'assainissement ;
- la lutte contre la pollution agricole, qui a représenté 31 % des AP ;
- l'eau potable, pour 20 % du total.

Plus de la moitié des AP consommées de l'année, pour 35 à 36 % du nombre des conventions, l'ont été au troisième trimestre, en respect de l'échéance fixée au 28 septembre.

Les principales lignes de consommation d'AP sont :

- l'assainissement ;
- l'industrie ;
- la lutte contre les pollutions agricoles ;
- la protection de la ressource ;
- la restauration et la gestion des milieux aquatiques ;
- l'eau potable.

Tout le reste est concentré dans la rubrique « autres lignes de programme ».

S'agissant de l'Aube, les aides agricoles représentent une très forte proportion de la consommation, pour un seul dossier, Capdea (projet d'agrandissement d'une unité de déshydratation de luzerne bio), qui a cumulé 4,4 millions d'euros d'AP.

Pour le Loiret, les AP relatives à l'eau potable représentent 38 % (44 % « hors bio ») du total. Un très important dossier, concernant une station de traitement des nitrates et pesticides pour l'agglomération de Montargis, a concentré plus de 3,6 millions d'euros d'AP.

La proportion représentée par l'assainissement s'établit pour l'ensemble des départements, entre 40 et 50 % des dépenses en AP.

Les AP contre la pollution agricole ont atteint 23,8 millions d'euros pour 2018. Les aides à la conversion bio de 2016 et 2017 ont représenté 13 millions d'euros, sans compter les montants relatifs au dossier Capdea.

**Marie GUÉNET, chef de service SMAA, AESN**

Compte tenu du retard de livraison des outils d'instruction des DDT, l'Agence a ajusté son calendrier d'autorisations de programmes et instruit en 2018 les enveloppes d'aides à la conversion bio de 2016 et 2017.

**Etienne HENRIOT**

Les conséquences ne sont pas neutres pour les agriculteurs qui attendent l'instruction de leurs dossiers. La problématique informatique, au niveau de l'ASP, dure depuis 2015, mais pourrait être résolue en 2019.

Une forte volonté de conversion au bio reste enregistrée (30 000 hectares, soit 10 % de la surface agricole utile pour l'Yonne).

Le montant des aides du deuxième pilier ayant été sous-estimé pour la partie située en Bourgogne, l'Agence Eau Seine-Normandie a adopté une position volontariste d'intervention hors budget.

**Marie GUÉNET**

Un réel effet levier a résulté de cette position, qui se traduit par une différence dans la dynamique de conversion au bio entre les versants « Seine-Normandie » et « Rhône-Méditerranée-Corse ».

**Jean-Louis BERAL, JLC Europe**

Est-ce la mission de l'Agence de l'eau de dédier presque un quart des AP à la conversion au bio ?

**Antoine RAULIN**

Cette proportion est propre à DSAm. Elle est moindre pour l'ensemble du 10<sup>ème</sup> programme sur le bassin Seine-Normandie.

**Etienne HENRIOT**

La proportion constatée est aussi due au décalage d'accord des aides et à l'effet « fin de programme ».

**Jean-Louis BERAL**

Un système d'avances ne pourrait-il permettre aux agriculteurs de disposer des aides, sans attendre la résolution du problème informatique ?

**Etienne HENRIOT**

L'Etat consent des avances de trésorerie, dites ATR, sur les dossiers instruits, en particulier les nouvelles demandes.

**Jean-Louis BERAL**

Ne pouvez-vous réaliser des pré-instructions ?

**Francis SCHNEIDER**

Le dispositif s'appuie sur une délégation des agences de l'eau à l'ASP, pour le traitement des aides. L'instruction technique dépend des DDT, qui devrait donc prendre en charge une

éventuelle pré-instruction, avec un logiciel qui ne fonctionne pas à ce jour. Nous anticipons les engagements, en accordant les aides sur les évaluations réalisées par la DDT.

### **Jean-Louis BERAL**

Combien de dossiers prêts à être instruits n'ont pu l'être ?

### **Francis SCHNEIDER**

Nous avons traité l'ensemble des dossiers complets présentés avant le 28 septembre. Quelques refus ont été enregistrés et quelques dossiers non complets seront instruits à la première commission du 11<sup>ème</sup> programme.

### **Etienne HENRIOT**

Vis-à-vis de la Direction des finances publiques, il est compliqué de disposer de souplesse dans l'attribution des aides. La fixation d'une date butoir pour les appels à projets nous a permis une gestion favorable.

## **2. Bilan des Appels à Projets réseaux AEP**

### **Antoine RAULIN**

Le 10<sup>ème</sup> programme ne prévoyait aucune aide pour la lutte contre les fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable. Pour prendre en compte l'enjeu national défini par le ministère de l'écologie, l'Agence de l'eau a décidé de recourir aux appels à projets (AAP), un pour chaque année entre 2015 et 2017. Sur le territoire de Seine-Amont, 90 % des 35 candidatures retenues ont fait l'objet de l'instruction d'une demande d'aide pour plus de 8 millions d'euros d'AP. Deux tiers des dossiers ont été instruits et trois quarts des AP ont été consommés en 2018.

## **3. Bilan 10<sup>ème</sup> programme**

Le diagramme présentant le déroulement du programme montre que le volume et le montant des AP progressent d'année en année. La majeure partie est consommée sur sept ou huit lignes. La consommation du bassin Seine-Amont représente moins de 7 % de celle du bassin Seine-Normandie.

Les aides agricoles, y compris les aides à la conversion bio, ont été très élevées en 2016 et 2018 (bassin Seine Amont). Pour le 10<sup>ème</sup> programme, la proportion des aides agricoles est supérieure sur la partie « Seine-Amont » que sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie, tandis que la part relative à l'assainissement y est moindre. Sur un territoire très rural, les enjeux financiers relatifs à ce dernier sujet s'avèrent moins importants.

### **Abelardo ZAMORANO**

La ligne relative à la restauration et la gestion des milieux aquatiques a représenté 8 % du total pour DSAm et 12 % pour le bassin Seine-Normandie, en 2018. Ces proportions s'inversent si l'on considère la durée totale du programme (15 % et 9 %). La consommation a donc été plus importante sur le sujet les années précédentes.

### **Antoine RAULIN**

Le montant des aides agricoles consenties cette année relativise fortement la part des autres lignes. La gestion des milieux aquatiques représente de fait une importante part de notre action.

### **Abelardo ZAMORANO**

Il serait intéressant de faire apparaître la part respective de l'assainissement collectif et du non-collectif, dans la mesure où ce dernier ne bénéficiera plus d'aides, sauf s'il représente un enjeu particulier, dans le prochain programme.

### **Antoine RAULIN**

Nous avons recensé de nombreuses demandes d'aide à ce sujet en fin d'année, en prévision du prochain programme.

### **Abelardo ZAMORANO**

J'aurais aimé disposer du niveau d'avancement par rapport aux prévisions, concernant l'assainissement pour DSAm.

### **Francis SCHNEIDER**

Un bilan du PTAP pourra être réalisé lors d'une prochaine COMITER. En matière de stations, nos objectifs sont atteints. Les non-conformités constatées par la Commission Européenne sur deux stations relèvent de la transmission des informations.

Nous situant en tête de bassin, nous avons bénéficié de nombreuses actions de continuité écologique. Par rapport à la Normandie, où ces actions ont aussi été importantes, nos coûts s'avèrent moindres. Par ailleurs, une probable accélération s'est manifestée, sur le sujet, pour le reste du bassin, avant le passage au 11<sup>ème</sup> programme qui prévoit une diminution de 100 à 80 % du financement. A la DSAm, nous appliquons déjà un taux de 95 %, afin d'impliquer et responsabiliser les maîtres d'ouvrage. L'impact du changement sera donc moindre pour nous.

### **Jean-Louis BERAL**

S'agissant des appels projets, il semble que 430 000 euros aient été consentis pour 310 000 euros demandés.

### **Antoine RAULIN**

Nous avons accepté le financement total d'un projet sous-estimé lors de la présentation de la candidature. Pour certains dossiers, la collectivité retenue a changé son programme par rapport à ce qui était prévu.

### **Jean-Louis BERAL**

Pouvez-vous estimer quelle répartition sera constatée entre les différentes lignes de programme au niveau de Seine-Amont et du bassin Seine-Normandie, pour le 11<sup>ème</sup> programme ?

### **Antoine RAULIN**

Selon moi, la partie « assainissement » devrait être réduite, même si les actions sur les réseaux devraient se maintenir. Une stabilité devrait être constatée sur la partie industrielle. Pour les grands cycles (aides agricoles, préventif et réparation-gestion des milieux), nous espérons voir une augmentation, dans l'esprit du 11<sup>ème</sup> programme. Enfin, les aides relatives à l'eau potable devraient diminuer.

## Information sur la réorganisation de la Direction territoriale Seine amont

---

### Francis SCHNEIDER

Depuis de nombreuses années, toutes les directions territoriales du bassin Seine-Normandie sont organisées en quatre services, en charge respectivement :

- des aides aux collectivités et industriels ;
- des aides pour le milieu aquatique et l'agriculture ;
- des redevances et primes ;
- de l'aspect financier et des affaires générales.

Pour différentes raisons et en vue de s'adapter aux évolutions dans le territoire, nous avons souhaité nous réorganiser. Le contexte budgétaire et les réductions d'effectifs devaient aussi être pris en compte. Le travail a été mené avec l'ensemble des agents de la Direction.

L'objectif est de passer à trois services et de fonder l'organisation sur la territorialisation. Nous créons deux services territoriaux, Yonne-Loing et Seine-Aube, intégrant toute la chaîne d'instruction des dossiers et d'attribution des aides. Les interlocuteurs des porteurs de projet des territoires concernés y seront transférés. Un troisième service gèrera les dossiers à l'échelle régionale, apportera son appui technique aux contrats « Eau & climat » et concentrera les actions relatives au suivi de la connaissance.

Nous devons tenir compte de deux découpages du territoire : celui des maîtres d'ouvrage par rapport aux grands cycles, concordant avec une cartographie hydrographique, et celui des intervenants sur les petits cycles, relevant davantage d'un découpage administratif.

Le service « Seine-Aube », regroupant les deux départements éponymes, prend en charge le bassin de la Seine et de l'Aube, tandis que le deuxième « Yonne-Loing », intégrant les parties du Loiret et de la Nièvre relevant de Seine-Normandie, et l'Yonne, gère le bassin de l'Yonne, y compris l'Armançon, le Serein et le Loing.

Le léger déséquilibre entre les effectifs des trois services est dû à la logique géographique. La réorganisation a été pensée pour répondre à :

- l'évolution de l'organisation territoriale ;
- la montée en compétences des régions dans le domaine de l'agriculture et de la biodiversité, et celle des EPCI sur le sujet de l'eau et l'assainissement.

L'objectif est de pouvoir identifier un interlocuteur référent pour chaque maître d'ouvrage au sein de la direction territoriale. Ces interlocuteurs prennent en charge un territoire, selon les axes suivants :

- les collectivités (6 chargés d'opérations) ;
- le fonctionnement (6 chargés d'aides redevances industrielles et primes collectivités)
- les milieux aquatiques (3 chargés d'opérations) ;
- l'agriculture, soit les suivis de captage et les aides agricoles (2 agents prévus, dont un poste vacant).



**Alain LAPORTE**

Comment se traduit cette réorganisation en matière d'effectifs ?

**Francis SCHNEIDER**

En lien avec le plan de réduction des effectifs engagé depuis plusieurs années, nous avons enregistré une baisse de 50 à 38 ETP (39 agents), depuis 2015. Les mobilités et départs en retraite, qui avaient conduit à un redéploiement de la charge de travail et au recours aux CDD, et la diminution globale des effectifs rendaient nécessaire à terme la réorganisation.

**Alain LAPORTE**

Il est généralement impossible de joindre l'Agence de l'eau de Sens au téléphone.

**Francis SCHNEIDER**

Nous ne disposons plus d'un service dédié. L'accueil téléphonique de Nanterre doit normalement être en mesure de répondre aux attentes des personnes qui cherchent à joindre l'agence de Sens. Je le vérifierai.

Les maîtres d'ouvrage disposent ou disposeront des numéros directs de leurs interlocuteurs. Vous-mêmes pouvez me joindre directement.

**Jean-Louis BERAL**

Cette présentation très intéressante de l'Agence de Sens sera-t-elle relayée durant le forum ?

**Francis SCHNEIDER**

Nous communiquerons sur le sujet, en présentant le 11<sup>ème</sup> programme.

**Abelardo ZAMORANO**

Une même baisse de 20 % des effectifs est-elle notée à l'Agence parisienne ? Certains agents ont-ils rejoint Paris ?

**Francis SCHNEIDER**

Nous étions nombreux en 2015, y compris les CDD embauchés pour faire face aux études complémentaires que nous devons réaliser. Nous avons enregistré une baisse d'effectifs de 3 % par an, donc 15 % sur cinq ans. Ces mêmes données sont constatées partout. Les directions du siège sont tenues de réaliser des efforts proportionnellement supérieurs.

**Marie GUÉNET**

Certaines missions et les ETP correspondants seront prochainement centralisés à Nanterre, en particulier s'agissant des redevances sur la pollution et la collecte domestique, et de la connaissance des réseaux de mesures des eaux.

# Organisation de la communication autour du 11<sup>ème</sup> programme Eau & Climat

---

## Etienne HENRIOT

Ce programme, qui entrera en vigueur en 2019, a été voté à l'unanimité par le Comité de bassin. Le travail, mené par la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P), a donné lieu à de nombreuses réunions. Il s'agissait d'intégrer différents éléments imposés par l'autorité de tutelle, dont la lettre de cadrage de Nicolas Hulot, avant son départ du gouvernement. La baisse des budgets des agences se traduit par la modification du taux de financement des projets et la remise en cause de certaines aides prévues dans le 10<sup>ème</sup> programme.

La dégradation est moindre dans le domaine agricole, qui bénéficie des 50 millions d'euros dédiés à l'agriculture biologique, provenant des RPD (redevances pollutions diffuses, sur l'achat des produits phytosanitaires).

L'Agence de l'eau sert aujourd'hui de « boîte aux lettres » concernant le financement de l'AFB et ONCFS, pour 116 millions d'euros programmés.

Le Comité de bassin a opté pour une baisse des redevances domestiques, en lien avec la réduction du budget de l'Agence. Cela limite ses possibilités d'action, d'autant que le principe du « plafond mordant » permet à l'Etat de récupérer le montant perçu, s'il dépasse le budget prévu. Une notion de solidarité entre les agences les plus riches et les plus pauvres est par ailleurs introduite.

Le programme « Eau & Climat » pour 2019-2024 entend intégrer les exigences d'adaptation au changement climatique, dont l'année 2018 a été révélatrice.

## Francis SCHNEIDER

Notre objectif est d'évoquer les modalités de communication sur ce programme, tant au niveau du bassin Seine-Normandie que de la Direction territoriale.

Plusieurs outils (disponibles dans la clé USB remise aux participants) participeront à cette communication :

- le programme lui-même ;
- le communiqué de presse ;
- le dossier de presse, qui intègre des exemples d'actions du programme.

Un diaporama servira dans les relations avec les maîtres d'ouvrage.

A l'échelle de l'Agence de Seine-Amont, une ou deux réunions, orientées « petits cycles », seront organisées dans chaque département, à destination en particulier des représentants des EPCI et des communes ayant conservé la compétence sur l'eau et l'assainissement.

Certains événements offrent un espace de communication, comme Cité 89 ou le forum territorial. Une réunion avec chacun des deux maîtres d'ouvrage de l'Aube est prévue.

Les membres de la COMITER seront invités à ces réunions.

Concernant les grands cycles, l'idée est de rencontrer les maîtres d'ouvrage couvrant le territoire et les intervenants des syndicats de bassins versants. Nous proposerons aux départements, régions et chambres d'agriculture, ainsi qu'aux grands syndicats, une présentation du programme, lors des réunions usuelles. Nous réaliserons une proposition en lien avec les secrétariats des MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature).

Le directeur et les chefs de service, ainsi que chaque agent, sont mis à contribution.

Enfin, vous êtes sollicités, en tant que membres de la COMITER, pour relayer l'information, quand elle vous est demandée.

## **Présentation de l'opération « Récid'eau de l'Armançon »**

---

### **Caroline COELHO, vice-présidente du SMBVA**

Les opérations récid'eau organisées tous les deux ans par l'Agence de l'eau à Sens ne pouvant toucher qu'une partie de la population du bassin, le Comité du SMBVA a décidé d'organiser son propre événement en alternance. Le premier prévu les 2, 3 et 4 mai 2019, au MuséoParc d'Alésia a pour objectif d'accueillir 500 élèves (les jeudi et vendredi) et 500 visiteurs. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la population, et surtout les jeunes publics, sur la qualité de l'eau, le milieu aquatique et humide, les cycles de l'eau, le réchauffement climatique et la biodiversité.

Le parrain de l'événement, Bruno David, Président du Museum National d'histoire naturelle animera une conférence, lors de la soirée d'inauguration.

*Caroline Coelho présente le déroulé de l'événement et l'organisation de l'espace.*

### **Caroline COELHO**

Plusieurs ateliers sont prévus, en lien avec le milieu naturel sur place et/ou animés par des associations comme Les petits débrouillards ou le MuséoParc lui-même. S'y ajouteront des spectacles et des conférences (une par soir), sur les thèmes de :

- l'utilisation de l'eau à l'époque gallo-romaine ;
- l'évolution et les enjeux actuels ;
- l'impact sur la ressource en eau, en particulier du bassin de l'Armançon et les adaptations possibles (Hyccare)

Entre 20 et 25 stands, tenus par des acteurs du territoire de structures reconnues dans le domaine de l'eau et de la biodiversité, proposeront des contenus et animations pédagogiques, et exposeront des maquettes. Un concours d'arts plastiques pour les scolaires et un concours photo pour le grand public seront organisés.

Le public scolaire ciblé est celui des élèves entre le CP et la sixième. Les inspections académiques ont été contactées. La gestion, les inscriptions et les informations seront gérées par le SMBVA. Plusieurs partenariats financiers, souvent en lien avec les ateliers, sont envisagés. Plusieurs types de packs sont proposés aux organismes participants.

La campagne de communication emprunte les voies usuelles : flyers, affichage, médias, réseaux sociaux, site dédié du SMBVA et relais des partenaires. Durant l'événement, le canal YouTube sera utilisé pour relayer les vidéos de l'événement. Un bilan sera ensuite réalisé.

### **Etienne HENRIOT**

Nous vous félicitons de ce beau projet, déjà bien engagé.

### **Abelardo ZAMORANO**

S'agissant du récid'eau de l'Armançon, il serait intéressant de présenter le territoire et sa complexité, sachant qu'il recouvre trois départements et deux régions, et que les problématiques diffèrent entre l'amont et l'aval du cours d'eau. Vous pouvez sur ce point vous servir et valoriser vos propres connaissances.

## **Caroline COELHO**

Nous disposerons d'un stand. Le bassin, son état actuel et les projections seront évoqués par les interlocuteurs présentant l'étude Hycarre.

## **Etienne HENRIOT**

L'intervention « Hycarre » sera axée sur le bassin de l'Armançon. Le programme est très ambitieux, l'objectif est de toucher le public dudit bassin.

Je présenterai ce projet lors de la commission des aides du 5 décembre prochain. Le financement de l'Agence est prévu à hauteur de 73 000 euros, sur un budget de 100 000 euros, intégrant l'ensemble des subventions et la mise à disposition à titre gracieux des locaux du MuséoParc. Ce financement interviendra dans les conditions du 10<sup>ème</sup> programme pour la première édition. Pour les suivantes, il s'agira d'être imaginatif et innovant pour pallier les réductions financières.

Nous poursuivons l'organisation des « récid'Eau » de Sens, malgré le départ de Sophie Pajot. La tâche de cette dernière est reprise en interne avec les moyens existants et en s'appuyant sur un agent, Sébastien Redouté, déjà en charge d'opérations de communication. Les actions à l'échelle de Seine-Amont seront plus restreintes, même si nous disposerons de l'appui du siège.

## Information sur la reconnaissance de l'EPAGE Sequana

---

### Marie GUÉNET

Un EPAGE, établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, est un groupement de collectivités constituées en syndicat mixte doté des compétences GEMAPI, à l'échelle du sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve, en vue d'assurer les missions de prévention des inondations et de gestion des cours d'eau non domaniaux. Cette forme juridique a été instaurée par la loi MAPTAM de janvier 2014.

Les EPAGE sont gérés par le code général des collectivités territoriales, mais bénéficient d'une reconnaissance particulière, au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent. La demande de reconnaissance formulée par l'établissement lui permettra d'exercer des compétences par voie de délégation.

Le « label EPAGE » suppose :

- la cohérence hydrographique du périmètre d'intervention ;
- l'adéquation entre les missions et ledit périmètre ;
- les capacités techniques et financières adéquates.

L'EPAGE du Loing sera créé, *ex nihilo*, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur le bassin Seine-Amont. La démarche est différente pour l'EPAGE Sequana, puisque le syndicat mixte existe déjà. Il couvre l'amont du bassin de la Seine, sur près de 2 000 kilomètres carrés, en limite du département de l'Aube. Il accueille :

- 796 kilomètres de cours d'eau sur deux régions (Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est) et trois départements (la Côte d'Or, essentiellement, mais aussi l'Yonne et la Haute-Marne) ;
- 126 communes ;
- 25 000 habitants.

Le SICEC, créé en 2011 par la fusion de trois syndicats hydrauliques, couvrant 49 communes de la Côte d'Or, est devenu, après plusieurs extensions de périmètre, un syndicat mixte fermé de bassin versant, afin de mettre en œuvre la compétence GEMAPI. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les six EPCI compétents ont transféré cette compétence au syndicat, qui assure donc :

- la maîtrise d'ouvrage de tout type d'études, travaux, aménagements, opérations de gestion, opérations foncières relatives aux milieux aquatiques et humides, contribuant à l'atteinte de la DCE ;
- les missions de sensibilisation, d'information et de communication ;
- la mise en œuvre du contrat global Sequana avec l'Agence de l'eau.

Pour ces missions, le syndicat bénéficie de l'aide de techniciens et d'animateurs cofinancés par l'Agence de l'eau.

Le territoire rural, en tête de bassin versant, affiche de forts enjeux « milieux naturels », comme :

- la nécessité de préserver la richesse en zones humides, dont un recensement exhaustif a été effectué en lien avec la reconnexion des zones d'expansion des crues ;

- le nombre d'ouvrages obstacles aux écoulements (228), avec les enjeux patrimoniaux associés ;
- la prise en compte de la dégradation morphologique des cours d'eau ;
- la gestion préventive du risque d'inondation ;
- l'identification de merlons de curage, à défaut de digues classées au titre de la sécurité publique.

### **Jean-Michel VIART**

Le décret « Dignes » qui sera mis en place en 2019 a pour objectif de recenser les digues et leur but, afin de garantir aux populations une protection, sur une certaine durée, face au risque d'inondation.

### **Marie GUÉNET**

Les photos du territoire illustrent les opérations de reméandrage, d'entretien et de protection des cours d'eau menées par le syndicat en lien avec les agriculteurs. Elles montrent aussi les effacements d'ouvrage.

Le Comité de bassin a rendu un avis positif le 9 octobre dernier, après vérification :

- de la cohérence hydrographique du périmètre ;
- de la conformité des actions conduites et programmées, tant en maîtrise d'ouvrage de projets qu'en animation ;
- de l'existence des capacités techniques et financières *ad hoc*.

Il a demandé qu'à terme le périmètre (de l'amont de l'unité hydrographique à la limite départementale entre la Côte d'Or et l'Aube) s'étende jusqu'à la confluence des rivières Ource et Laigne. Le syndicat poursuivra donc sa collaboration avec les collectivités concernées.

Sont attendus :

- un arrêté du préfet coordinateur de bassin entérinant la délimitation ;
- les délibérations concordantes des membres du syndicat, en Comité du 30 novembre ;
- l'approbation des nouveaux statuts par le Préfet de Côte-d'Or (voire à un niveau interdépartemental).

### **Alain LAPORTE**

Y aurait-il un intérêt à transformer le SMBVA en EPAGE ?

### **Caroline COELHO**

La réflexion pourrait être engagée, puisque nous couvrons le périmètre d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve.

### **Francis SCHNEIDER**

L'Armançon, s'il n'est pas qualifié de fleuve, couvre un grand bassin. Il serait cohérent que le SMBVA devienne un EPAGE, mais il poursuit sa structuration, en lien avec la problématique de la gouvernance, liée au cumul des compétences GEMAPI et d'autres relevant des communes.

## **Caroline COELHO**

Le syndicat est déjà structuré de façon positive, autour de différents items, comme le PAPI, mais aussi le SAGE, de la compétence des communes. Nous comptons 534 délégués et nous orientons vers une gouvernance intercommunautaire, nous permettant d'intégrer les transformations engagées depuis la réunion initiale des trois premiers syndicats.

## **Francis SCHNEIDER**

L'EPAGE est un label, qui porte une reconnaissance et confère une image. Il n'a pas que des atouts. Le transfert et la mise en place des compétences requièrent de la vigilance et l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Des notions de fiscalité sont à prendre en compte.

## **Marie GUÉNET**

A partir du 31 décembre 2019 ou 2020, la délégation de compétences GEMAPI, relevant aujourd'hui de la communauté de communes, ne pourra être opérée qu'envers un EPAGE, établissement reconnu comme compétent sur les plans techniques et financiers.

## **Jean-Marie VIART**

Un EPAGE doit relever d'une unité hydrologique. Certaines communes pourraient ne pas vouloir y transférer leurs compétences. Cette ambiguïté n'existe pas pour le syndicat Sequana, s'agissant de GEMAPI. Pour le SDDEA, par exemple, se pose la problématique de Troyes Champagne Métropole, qui ne transférera pas sa compétence, au regard du problème des digues.

## **Abelardo ZAMORANO**

Les zones d'expansion ont-elles été correctement cartographiées ? La demande de coordination avec le lac, qui agrandirait la capacité de stockage, a-t-elle été respectée ? Le territoire de l'EPAGE couvre en partie le périmètre du futur parc de feuillus de la plaine de Champagne-Bourgogne. Quelle est la cohérence du périmètre, au sens hydrologique, au regard des tourbières et zones humides à l'intérieur de cette forêt ? L'EPAGE aurait-il le droit ou la faculté de siéger dans ce parc, dans l'esprit du 11<sup>ème</sup> programme ?

## **Francis SCHNEIDER**

S'agissant des grands lacs de Seine ou des zones d'expansion des crues, les équipements sont très différents. Des outils dynamiques sont mis en œuvre pour écrêter la crue, dans le cas des premiers, tandis qu'il s'agit de rétablir ou préserver des dispositifs naturels de rétention de l'eau, pour les secondes.

Un important travail a été réalisé, et se poursuivra, pour répertorier les zones humides, sachant que les zones d'expansion des crues y sont liées. Les plans d'actions afférents sont prévus, mais leur mise en œuvre est longue. Ce sujet est indépendant de l'acquisition du label EPAGE, ce dernier n'étant pas voué à apporter davantage sur ce plan.

## **Anne-Sophie SUISSE**

Un PAPI version complète succèdera en 2019 au PAPI d'intention pour la Seine Troyenne. Le syndicat mixte Sequana fait partie du Comité de pilotage. Il relève d'une convention de partenariat avec l'EPTB « Seine-Grands lacs », en vue d'élargir le périmètre d'action de ce dernier sur le territoire amont.

## **Marie GUÉNET**

Le futur parc national couvre un peu plus de la moitié du périmètre de Sequana. Les deux



structures travaillent ensemble, notamment sur un projet « Eau et agriculture durable », inclus dans le contrat de transition écologique en signature avec le ministère. Ce projet intègre une pré-identification des zones d'expansion des crues et prend en compte l'étude sur l'accompagnement de l'agriculture sur le territoire du parc. Le syndicat Sequana travaille en étroite collaboration avec le GIP sur ces sujets.

La reconnaissance « EPAGE » se base sur un périmètre hydrographique, mais une collaboration future entre l'EPAGE et les collectivités locales non adhérentes dans une étude sur les tourbières pourrait voir le jour.

## **Points divers**

---

### **Abelardo ZAMORANO**

Il serait intéressant de disposer d'une information sur la situation hydrologique, de la même façon qu'en Comité de bassin. Un focus sur un contrat global du territoire serait instructif.

### **Francis SCHNEIDER**

La DRIEE présente l'information sur la situation hydrologique en Comité de bassin. Il serait sans doute un peu compliqué de la relayer ici.

### **Florence CHOLLEY**

Je vérifierai si la compétence de nos services s'étend sur l'ensemble du périmètre de la délégation territoriale et s'il est possible de récupérer les données relatives à ce dernier.

*La séance est levée à 11 h 50.*